



## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Je soussigne Madame, monsieur ..... Chef unité .....

Avoir été informé de la part du comité organisateur du JAMBORA Maroc 2022 des présentes conditions générales de participations suivantes :

**Article 1**, la date du Jambora aura lieu de 19 au 28 juillet 2022 à la ville de Safi / Maroc.

**Article 2**, les frais de participants sont 190 euros ou équivalent par personne, à payer par virement bancaire sur deux tranches. ( 1ere tranche : 100 euros avant fin Mars 2022, et la 2eme tranche : 90 euros avant fin Mai 2022).

**Article 3**, L'annulation de participation pour l'un ou plusieurs membres de votre unité est possible, à signaler par email avant fin Avril 2022, afin de l'additionner dans la 2eme tranche de paiement.

**Article 4**, Chaque annulation ultérieure Fin Avril 2022 ne sera pas prise en considération.

**Article 5**, l'hébergement de votre unité durant le camp sera : Au centre d'accueil de Safi ou camping de Safi **Article 6**, les frais de participation prendront en charge: l'hébergement ; Intendance ; Transport ; Les découvertes.

**Article 7**, les transferts de votre unité de l'aéroport d'arrivée à Safi ( Aller et retour) sont assurés par le Jambora.

**Article 8**, l'aéroport d'arrivé doit être soit Marrakech ou Casablanca.

**Article 9**, Un autre aéroport d'arrivé différent, votre unité prendra en charge les frais de transfert.

**Article 10**, Les membres de votre unité doivent être couverts par leurs assurances.

**Article 11**, Votre unité doit prévoir un petit budget pour l'eau minérale au cas où les membres de votre unité ne veulent pas user l'eau potable locale.

**Article 12**, les repas sont assurés à partir de : midi 19 juillet jusqu'au petit déjeuner du 28 juillet 2022.

**Article 13**, Chaque membre de votre unité doit apporter avec lui sa gamelle, verre, cuillère, fourchette.

Fait à, ..... Le, .....

**Signature et cachet :**

